



PLAN
STRATÉGIQUE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



VILLE DE
Mascouche

naturellement !



TABLE DES MATIÈRES



Mot du maire	4 - 5
Mascouche à la croisée des chemins	6 - 7
Ce qu'est un plan de développement durable	8 - 9
La démarche de Mascouche	10-11
Diagnostic sommaire	12 à 19
La vision 2035	20 à 25
Le plan : objectifs stratégiques – actions	26 à 43
Conclusion – mise en œuvre et suivi	44 - 45
Annexes	46 à 51



MOT DU MAIRE



Le portrait socioéconomique de la Ville de Mascouche a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, cet essor qui anime toujours notre ville apporte son lot de changements. Notre ville est bien vivante. Ainsi, au fil du temps, les différentes facettes qui composent notre communauté se sont harmonisées et forment dorénavant un tissu à la fois riche et varié.

Mascouche a une âme, Mascouche a une personnalité, qui s'imposent de plus en plus. Un pouvoir d'attraction envers les jeunes familles dont peu de villes et municipalités du Québec peuvent se targuer, et des espaces naturels d'une richesse et d'une étendue incontestables.

Dans ce contexte de transformation, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, auxquels nous devons faire face, doivent aussi devenir des facteurs de progrès et de développement.

Le développement durable n'est plus un simple principe auquel nous devons adhérer. Il fait partie de chacune des fibres qui nous animent.

Le Plan stratégique de développement durable s'imposait pour mieux guider nos efforts de gestion, de développement et de planification. En effet, chacune de nos actions, de l'élaboration budgétaire à l'animation culturelle et de loisirs, en passant par nos travaux d'infrastructures et nos communications citoyennes, doivent d'abord s'enraciner sur des orientations durables, soucieuses de notre environnement.

Chaque année, un bilan des avancées et de l'évolution des enjeux sera proposé aux Mascouchoises et Mascouchois. Tout comme le monde qui nous entoure, le Plan prendra aussi de la maturité et s'adaptera aux changements.

Fruit d'une démarche participative et englobante, le Plan nous offre une vision cohérente du Mascouche de demain.

Ce plan, nous appartient collectivement. Sa réussite, nous appartient collectivement.

J'aimerais remercier le Comité de pilotage, citoyens, partenaires et organismes de tous les horizons, qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce Plan. Votre implication est un apport inestimable.

C'est maintenant que le travail commence! Nous avons tous un rôle à jouer.

Guillaume Tremblay, maire



MASCOUCHE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Mascouche est une ville de taille moyenne (47 000 habitants) située dans la couronne nord de la grande région de Montréal. La Ville s'est développée rapidement au cours des 30 dernières années, à partir d'un petit noyau urbain et de grandes étendues agricoles et forestières.

Toutefois, les difficultés liées à l'urbanisation accélérée se sont fait sentir à Mascouche, comme dans la plupart des banlieues en croissance: prolifération des véhicules, problèmes de pollution, qualité de vie influencée par les longs déplacements et la congestion pour accéder à l'île de Montréal, aux pôles d'emplois et de services, etc.

Au cours des dernières années, la Ville a réussi à gérer de façon ordonnée la croissance, en favorisant la participation des citoyens et en amorçant des mesures prometteuses pour le développement durable, notamment l'acquisition du Domaine seigneurial, le projet Carrefour de la gare, autour du train de banlieue, et la revitalisation du noyau villageois.

La Ville a besoin d'organiser son avenir selon des principes qui vont permettre à toute la population de profiter des avantages que lui procure sa situation de proximité avec la grande ville, mais aussi avec la grande nature.



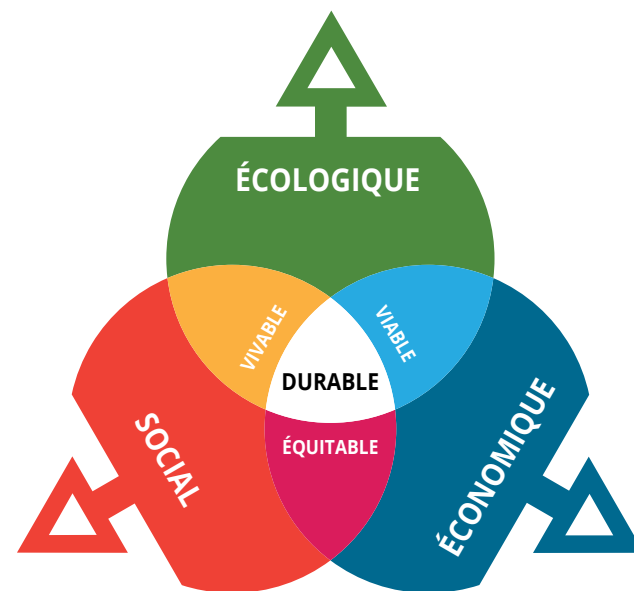


CE QU'EST UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept qui a été proposé dans le rapport Brundtland à l'Organisation des Nations-Unies en 1987, puis adopté comme guide lors des sommets mondiaux sur l'environnement depuis celui de Rio en 1992.

Au Québec, le développement durable a été adopté comme principe d'action par le gouvernement du Québec dans la Loi sur le développement durable, en 2005. Il est décrit comme suit:

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte ... les dimensions environnementale, sociale et économique... »



Le gouvernement du Québec a établi un cadre pour la préparation et la mise en oeuvre de Plans stratégiques de développement durable par les ministères et organismes publics, ainsi que par les municipalités du Québec.

mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm



Le Plan de développement durable est un document qui fixe des orientations et des objectifs à long terme, basés sur une vision qui respecte les principes de ce développement.

De façon concrète, le Plan de développement durable est un engagement de l'organisme ou de la municipalité à se gérer de façon durable et il énonce les moyens qui seront utilisés.

Dans le cas de Mascouche, le Plan de développement durable guidera:

- les exercices de planification des différents services municipaux
- les pratiques des différents services, comme dans le cas de développement ou de redéveloppement de centres urbains,
- et les activités offertes par la Ville.

Il influencera aussi différents secteurs d'activité encadrés par la Ville, tels la construction, le commerce, etc.

Dans le cas de Mascouche, le Plan de développement durable influencera aussi les pratiques des services de la Ville et différents secteurs d'activité, tels la construction, le commerce, etc.



LA DÉMARCHE DE MASCOUCHE

Le Conseil municipal a approuvé le 26 janvier 2015 la préparation par Mascouche d'un Plan stratégique de développement durable et mis sur pied un Comité de pilotage, formé d'élus, d'employés municipaux et d'une citoyenne, pour encadrer la démarche. Le Comité consultatif en environnement et développement durable de la Ville a aussi participé au suivi et contribué aux réflexions autour du projet.

La démarche a débuté par un diagnostic pour identifier les forces, faiblesses et défis de Mascouche, dans une optique de développement durable.

Ce diagnostic a touché les trois dimensions du développement durable, soit économique, sociale et environnementale. Il a inclus 4 principaux volets :

- Des guides de réflexion complétés par 6 services municipaux
- Un sondage réalisé auprès de plus de 760 citoyens, par le biais des médias sociaux et de porte-à-porte effectué par la Brigade verte de la Ville de Mascouche
- Des informations factuelles et statistiques sur la municipalité et son milieu
- Des analyses effectuées par les consultants de Nature-Action Québec, engagés pour animer cette démarche.

Le Comité de pilotage a tenu 4 sessions de travail pour compléter le diagnostic, élaborer une vision de Mascouche et définir des orientations et objectifs à long terme ainsi qu'une série d'actions à moyen terme de 3 à 5 ans.



HORIZON DE 20 ANS

L'horizon choisi pour la Vision et pour le Plan de Mascouche est de 20 ans, suffisamment long pour remédier aux principales lacunes de la Ville et pour compléter de grands chantiers d'amélioration et d'investissement, le cas échéant.

Définitions: Mission - Vision

La mission d'une ville, sa raison d'être, est de fournir un cadre administratif et des services permettant à ses citoyens et à tous ceux qui veulent y faire affaire d'agir dans un contexte d'efficacité rapport qualité-prix et d'équité.

La Vision est à la fois une représentation du futur souhaité et une annonce des intentions de la communauté quant à ce qu'elle veut accomplir. La Vision est donc une source d'inspiration dans toutes les actions posées par et dans la communauté.

La mission, c'est ce qu'on est ou devrait être.
La Vision, c'est ce qu'on désire pour l'avenir.

Définitions: Orientations et objectifs 2035 - Actions à moyen terme (3-5 ans)

Les orientations sont la direction souhaitée pour chacun des éléments, des thèmes de la Vision. Les objectifs sont les résultats qu'on veut atteindre pour chaque orientation. Ils doivent être suffisamment précis pour qu'on puisse évaluer s'ils ont été atteints.

Les actions sont les moyens que la Ville choisit de prendre, dans les 3 à 5 prochaines années, pour commencer la réalisation des objectifs et des orientations du Plan stratégique.

L'ensemble de ces orientations, objectifs et actions doit permettre à long terme de réaliser la Vision durable de Mascouche.





DIAGNOSTIC SOMMAIRE

Informations générales

L'âge moyen à Mascouche est de 36,5 ans, contre 41,9 pour l'ensemble du Québec, au recensement 2011. La population est relativement homogène avec 4% d'immigrants. Mascouche est une des villes à la croissance démographique la plus rapide : 33^e au Canada, 3^e au Québec. Elle a le 9^e plus haut taux de natalité au Québec. 83% des ménages sont propriétaires et le revenu moyen par ménage est de 76 800\$.

Mascouche est moins densément peuplée (430 hab./km²) que ses voisines Terrebonne (701 hab./km²) et Repentigny (1185 hab./km²). La Ville compte 968 commerces et 85 entreprises du secteur industriel et manufacturier.

Analyse sommaire des politiques de Mascouche

Les politiques et pratiques examinées dans le cadre de cette démarche constituent une base pour démarrer des orientations de développement durable.

La gestion de la Ville est très ouverte, avec plusieurs comités impliquant des citoyens. Mascouche a notamment un Comité consultatif sur la famille et l'environnement, incluant des citoyens, qui se rencontrent périodiquement pour discuter des enjeux et des actions de la Ville dans ce domaine.

Elle a adopté un Plan de réduction des GES et obtenu la certification de ville éco-responsable par l'organisme Enviro-Accès. Toutefois, la grande majorité des municipalités québécoises de plus de 25 000 habitants ont déjà un Plan de développement durable, certaines depuis plusieurs années. La démarche actuelle de Mascouche lui permettra finalement de s'inscrire parmi les municipalités soucieuses de leur environnement et de développement plus écologique, viable et équitable.

763 personnes ont répondu au sondage

Sondage auprès de résidents

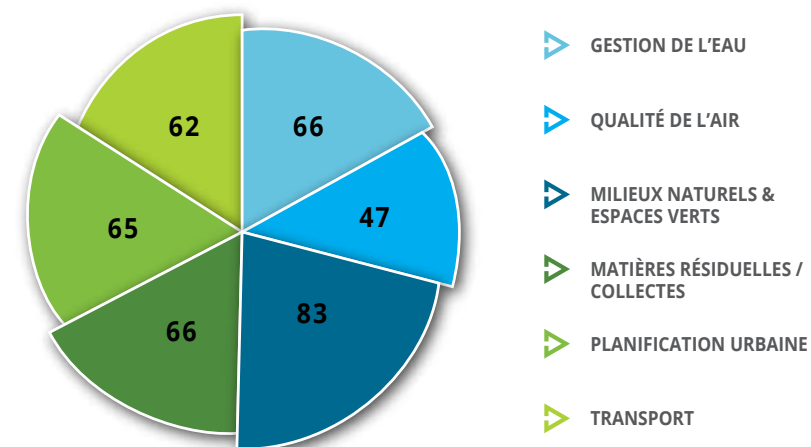
Les buts du sondage étaient d'obtenir les perceptions des citoyens sur les enjeux de développement durable et leur vision de Mascouche dans 20 ans. Le questionnaire a été complété par 763 personnes, soit directement sur les pages web de Mascouche, soit dans des lieux publics avec l'aide de la Brigade d'été de Mascouche.

Les thèmes qui ont été cités le plus souvent par les citoyens pour la Vision de Mascouche ont été:

- 1 Les espaces verts
- 2 Le développement harmonieux de la Ville
- 3 La famille

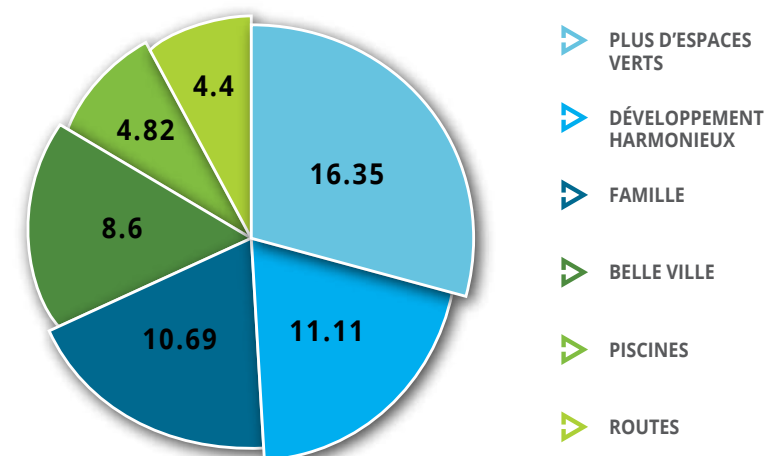
Les espaces verts ont d'ailleurs été cités comme thème le plus prioritaire par 83% des répondants, suivi par la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'eau et la planification urbaine, comme illustré dans le diagramme suivant :

Thèmes prioritaires



Les participants avaient l'occasion de décrire leur vision de Mascouche en 2035. Les réponses étaient souvent très inspirantes et les membres du Comité de pilotage s'y sont référés lors des sessions de travail. Le diagramme suivant illustre les thèmes qui revenaient le plus souvent parmi les réponses reçues :

Mascouche en 2035





Perceptions des gestionnaires

Les questionnaires soumis aux gestionnaires municipaux étaient structurés un peu de la même façon:

- Comment voyez-vous Mascouche dans 20 ans?
- Quelles sont les principales forces et opportunités, les points à améliorer?
- Quelles devraient être les priorités de la Ville?

Des réponses ont été soumises par des gestionnaires de six unités: Culture et vie communautaire, Activités sportives et parcs, Aménagement du territoire, Environnement, Sécurité publique, Cabinet du maire. Les réponses correspondaient d'assez près à celles des participants au sondage, quoique plus précises.

Les résultats des deux démarches ont été analysés en tenant compte de la situation générale de la Ville, selon des statistiques officielles, et en faisant référence aux démarches de diagnostic et d'orientation de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Principales forces, opportunités et points à améliorer

Voici les principales conclusions de ce diagnostic, selon les consensus du Comité de pilotage de la démarche:

FORCES - OPPORTUNITÉS	POINTS À AMÉLIORER
Population jeune, revenus relativement élevés	Problèmes environnementaux à régler: capacité limitée des stations de pompage, cours d'eau à assainir
Espaces verts encore vastes disponibles sur le territoire	Ressources restreintes de la Ville - manque d'industries majeures rapportant des revenus
Parc du Grand-Coteau	Transport collectif perfectible, tant localement que vers Montréal
Train de banlieue, développements actuels et futurs autour de la gare	Aménagement urbain non favorable aux cyclistes, piétons
Domaine seigneurial et sa forêt	Centre-ville non invitant
Nouvelle direction municipale, politiques et pratiques de gestion durable initiées (réduction des GES, aquaresponsabilité, etc)	Nombre limité d'emplois de qualité à Mascouche - nécessité de déplacements longs et congestionnés
Activités communautaires développées et variées	Stratégie de développement économique à préciser



« Une ville familiale comme elle a toujours été avec des commerces de proximité. Une ville paisible où il fait bon vivre, *relaxe* et tranquille, loin des soucis et du bruit des grandes villes tout en étant proche. Une ville d'activités et de loisirs avec ses parcs et boisés. » (EB)

Les défis des municipalités de la CMM

La situation de Mascouche correspond en bonne partie à celle des municipalités de la couronne de Montréal. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) propose comme solutions et comme vision:

- Une densification autour de pôles de transport en commun (DOT)
- La conservation et l'aménagement d'espaces verts, et la mise en place d'une trame verte et bleue pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les orientations du PMAD sont directement applicables à Mascouche, avec l'arrivée en 2014 du train de banlieue et la présence sur le territoire d'espaces verts nombreux et de valeur.

La Ville doit aussi se référer aux politiques du gouvernement du Québec, dont les politiques fiscales, qui ont un impact important sur les revenus de Mascouche et donc sur les possibilités de mettre en œuvre les projets de la municipalité.

Positions pour une Vision de Mascouche en 2035:

Il y a unanimité de tous les participants à la démarche pour une ville qui sera caractérisée par ses espaces verts nombreux et bien aménagés, ainsi que par des installations sportives et des activités communautaires variées et de grande qualité. De même, une forte majorité des participants s'expriment en faveur d'une ville où tous trouvent les conditions de leur bien-être: familles, personnes âgées, personnes handicapées, artistes et artisans, nouveaux arrivants, etc.

En 2035, Mascouche est une ville jeune, active, offrant à ses citoyens un développement urbain harmonieux et des espaces verts exceptionnels, favorisant une vie saine, avec emplois et services à proximité.



LA VISION 2035

Voici en quelques mots ce que Mascouche veut être dans 20 ans:

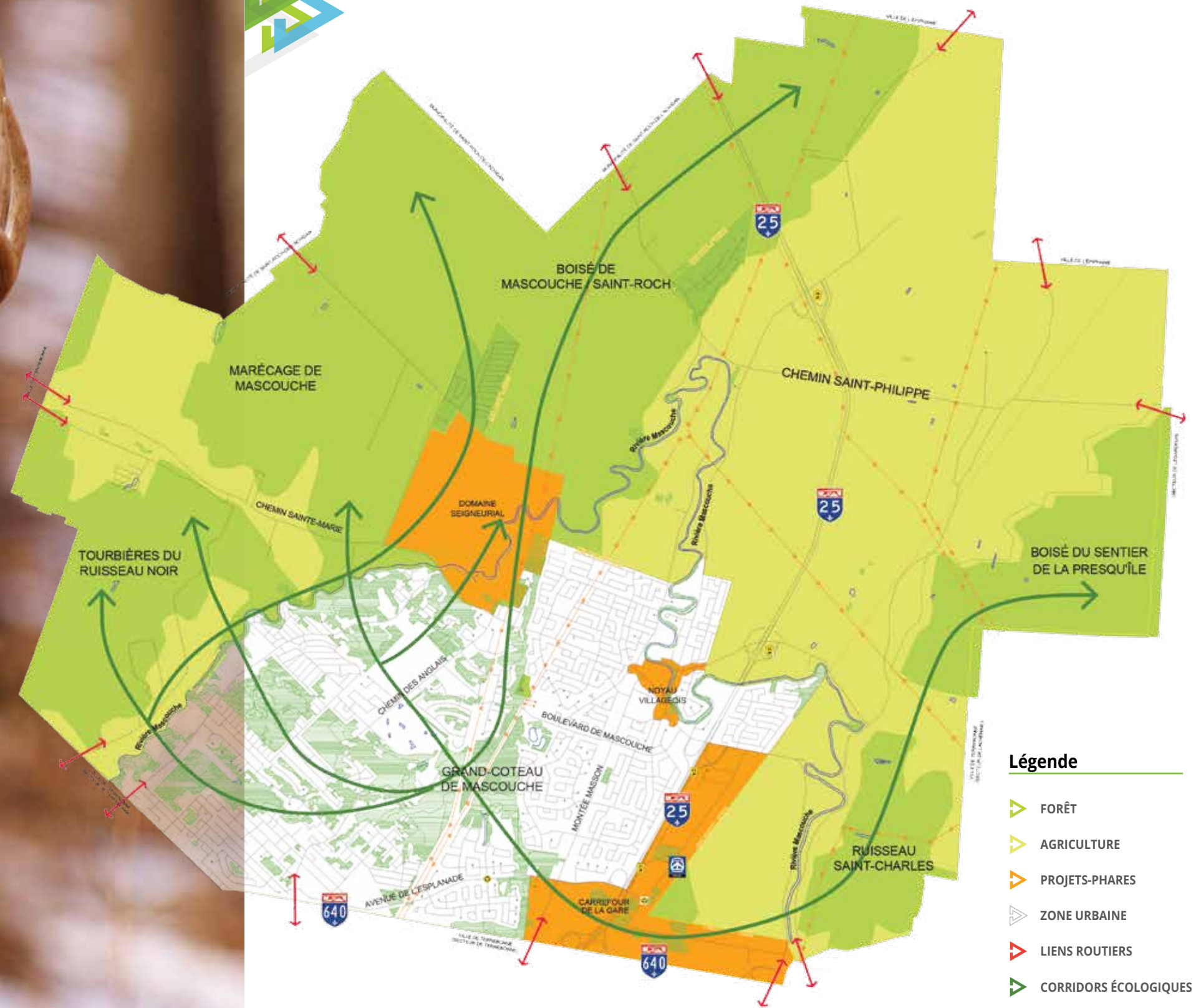
Concrètement, Mascouche vise pour 2035 d'avoir mis en place une trame urbaine intégrée, incluant les zones institutionnelles, commerciales et résidentielles actuelles et projetées, organisée autour de trois grands pôles: le noyau villageois, les espaces verts que sont le Parc du Grand-Coteau et le Domaine seigneurial ainsi que le quartier à l'est de l'autoroute 25 avec la gare et le parc d'affaires, encore appelé « carrefour de la Gare ».

Les quartiers et les pôles majeurs sont reliés entre eux par des corridors qui sont à la fois des espaces verts et des couloirs de transport actif, vélo et marche.

En 2035, Mascouche est reconnue comme une destination de loisirs et de culture fréquentée par des familles de toute la région de Montréal, et ce pour ses attraits propres, mais aussi parce qu'elle est un lien entre la zone urbanisée de la CMM et les zones rurales et parcs naturels de Lanaudière.



Mascouche 2035



- Légende**
- ▶ FORÊT
 - ▶ AGRICULTURE
 - ▶ PROJETS-PHARES
 - ▶ ZONE URBAINE
 - ▶ LIENS ROUTIERS
 - ▶ CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Orientations stratégiques

Dans le cadre de cette Vision, six (6) orientations stratégiques ont été fixées. Mascouche se donne comme orientations d'être dotée en 2035:

- A** D'un aménagement durable, en harmonie avec un patrimoine naturel et bâti préservé et mis en valeur
- B** D'une économie diversifiée, respectueuse de l'environnement et offrant des services et des emplois de qualité
- C** De transports fluides favorisant la réduction des gaz à effet de serre
- D** D'activités culturelles, récréatives et communautaires variées répondant aux besoins de la population
- E** D'une administration municipale ouverte, efficace, à l'écoute des citoyens et agissant en partenariat
- F** De quartiers formant des milieux de vie agréables et favorisant les échanges.

Pour chacune de ces grandes orientations ou éléments de la Vision, la Ville s'est fixée:

- Des objectifs à long terme, pour 2035
- Et des actions à prendre au cours des 5 prochaines années en vue d'amorcer l'atteinte des objectifs.

Ces actions sont de trois types: des actions de planification, des actions d'organisation incluant les aspects juridiques et budgétaires et des actions concrètes, matérielles ou autres.

Chacune des actions est confiée à un porteur interne à la Ville, soit un service ou une division qui aura la responsabilité première pour la mise en œuvre de cette action. Certaines actions demanderont aussi des contributions internes ou externes.

Chaque orientation est décrite sommairement ci-après, avec les objectifs et les actions qui s'y rattachent. L'ensemble des orientations, objectifs et actions du Plan stratégique, avec les porteurs et collaborateurs identifiés, sont présentés en annexe.



LE PLAN: OBJECTIFS STRATÉGIQUES - ACTIONS

Orientation A :

Un aménagement durable,
en harmonie avec un patrimoine naturel
et bâti préservé et mis en valeur

La Ville se donne 6 objectifs pour 2035.

Le premier de ces objectifs correspond au volet géographique de la Vision de la Ville:

A.1 Avoir réalisé une trame municipale intégrant les principaux pôles de la ville, reliés par des corridors verts et des voies de transport durable

Les autres objectifs sont complémentaires et portent sur les critères majeurs d'aménagement, qualité des quartiers à développer, la préservation et l'amélioration des milieux naturels et sur des projets spécifiques :

A.2 Avoir des nouveaux quartiers où les aménagements et constructions sont basés sur des principes du développement durable

A.3 Avoir revitalisé le noyau villageois

A.4 Assurer la conservation des milieux naturels sur une superficie minimale de 34 % du territoire et 17 % du périmètre d'urbanisation en cohérence avec le Plan directeur des milieux naturels de Mascouche (PDMN)


A.5 Avoir des cours d'eau limpides, attrayants et accessibles, où l'on pratique des activités récréatives et récréotouristiques structurantes

A.6 Avoir fait du Domaine seigneurial un pôle récréatif et touristique régional

Chacun de ces objectifs à long terme requiert une démarche progressive qui s'amorcera, au cours des 5 prochaines années, par des actions importantes identifiées ci-après.

Par exemple, la mise en place d'activités récréatives et touristiques reliées à la rivière Mascouche débutera par une phase d'assainissement des eaux et d'identification des endroits où pourront plus tard s'exercer ces activités.

(voir annexe 2)



Potentiel de redéveloppement
de 2 millions de mètres carrés

LES PROJETS PHARES :

En plus de l'immense parc du Grand-Coteau, véritable épine dorsale naturelle qui relie le territoire du sud au nord, la Ville de Mascouche a déjà amorcé trois grands projets qui constitueront le cœur, la vitrine de sa Vision. Il s'agit du Pôle multifonctionnel - Carrefour de la Gare, constitué du parc d'affaires à voir le jour sur les terrains de l'aéroport et du secteur résidentiel autour de la gare de train de banlieue, du Domaine seigneurial ainsi que du noyau villageois.

Le pôle multifonctionnel - Carrefour de la Gare

La Ville va développer un nouveau secteur sur et autour de l'aéroport actuel de Mascouche. Une zone ayant un potentiel de redéveloppement de 2 millions de mètres carrés. Au croisement des autoroutes 25 et 640, le pôle multifonctionnel offrira un milieu de vie ainsi qu'un environnement de travail reposant sur les principes du développement durable, grâce entre autres à la toute nouvelle ligne de train de banlieue qui vient s'arrêter en plein cœur du développement ainsi qu'à la préservation et la mise en valeur des espaces verts.

Sur un horizon de 20 ans, de 2015 à 2035, la Ville développera sur ce site un parc d'affaires avec entreprises de pointe et emplois de qualité.

Le quartier résidentiel de la gare sera aussi étendu pour constituer un grand quartier DOT (développement orienté transport en commun) : urbain, novateur et distinctif, à échelle humaine, qui s'articulera autour du principe de la mobilité active, de commerce de proximité et de place publique.

Ces développements, regroupés sous l'appellation « Carrefour de la Gare », contribueront de façon importante à plusieurs aspects de la Vision 2035 de Mascouche, notamment le développement économique durable.

Vaste territoire de 2,3 millions
de mètres carrés



LES PROJETS PHARES :


Le Domaine seigneurial

Le 14 octobre 2014, le maire de Mascouche, Guillaume Tremblay, a annoncé que la Ville se portait acquéreur du manoir seigneurial de Mascouche afin d'en assurer la conservation et la mise en valeur. La Municipalité entend faire de ce joyau du patrimoine un lieu public rassembleur.

Il faut dire qu'au-delà de son importance historique pour la Ville et la région de Lanaudière, le domaine seigneurial de Mascouche est unique. Il est l'un des rares grands domaines seigneuriaux du Québec, voire le seul, à avoir conservé ses bâtiments et ses limites d'origine : sa forêt, son manoir, son moulin et la maison du meunier y sont toujours. Sans compter que son vaste territoire de 2,3 millions de mètres carrés est situé à proximité du noyau villageois.

La rénovation et le développement de cet ensemble sont un projet majeur qui couvrira plusieurs années et pour lequel la Ville devra faire appel aux ressources disponibles des gouvernements québécois et canadien. La Ville a aussi contribué à la mise sur pied récente d'un organisme à but non lucratif, la Fondation du Domaine seigneurial, qui a pour objectif de contribuer financièrement au projet.





Objectif : concilier passé et présent,
histoire, culture et économie

LES PROJETS PHARES :

Le noyau villageois

La Ville de Mascouche procèdera à la revitalisation de ce qui était le Mascouche d'antan, le noyau villageois, situé près de l'église et de l'hôtel de ville et composé de maisons dont les plus vieilles datent du 18^e siècle.

Comme avec le manoir seigneurial, la Ville utilisera la protection et la mise en valeur de son patrimoine bâti comme levier économique, touristique et culturel. L'objectif : concilier passé et présent, histoire, culture et économie. Promouvoir l'achat local tout en profitant du cachet particulier de ces immeubles d'une autre époque.

L'approche préconisée par la Ville pour ce projet de revitalisation est d'offrir des conditions qui favoriseront des investissements privés, l'arrivée de boutiques de proximité, de cafés, de terrasses, de bars, d'une place publique; tout cela en coordonnant mieux la circulation dans ce secteur.

Ce projet permettra aux Mascouchois de se réappropriier ces lieux, de se regrouper dans un endroit propice aux échanges et au rayonnement de « notre » culture et de « nos » artisans locaux.

Déjà, la Ville de Mascouche a fait inscrire le noyau institutionnel de Saint-Henri-de-Mascouche au Registre du patrimoine culturel du Québec en plus de créer le Conseil local du patrimoine. Ce n'est qu'un début à ce projet majeur qui favorisera la création d'emploi et des investissements sur le territoire tout en assurant la pérennité de ces lieux riches d'histoire.





Orientation B : Une économie diversifiée, respectueuse de l'environnement et offrant des services et des emplois de qualité

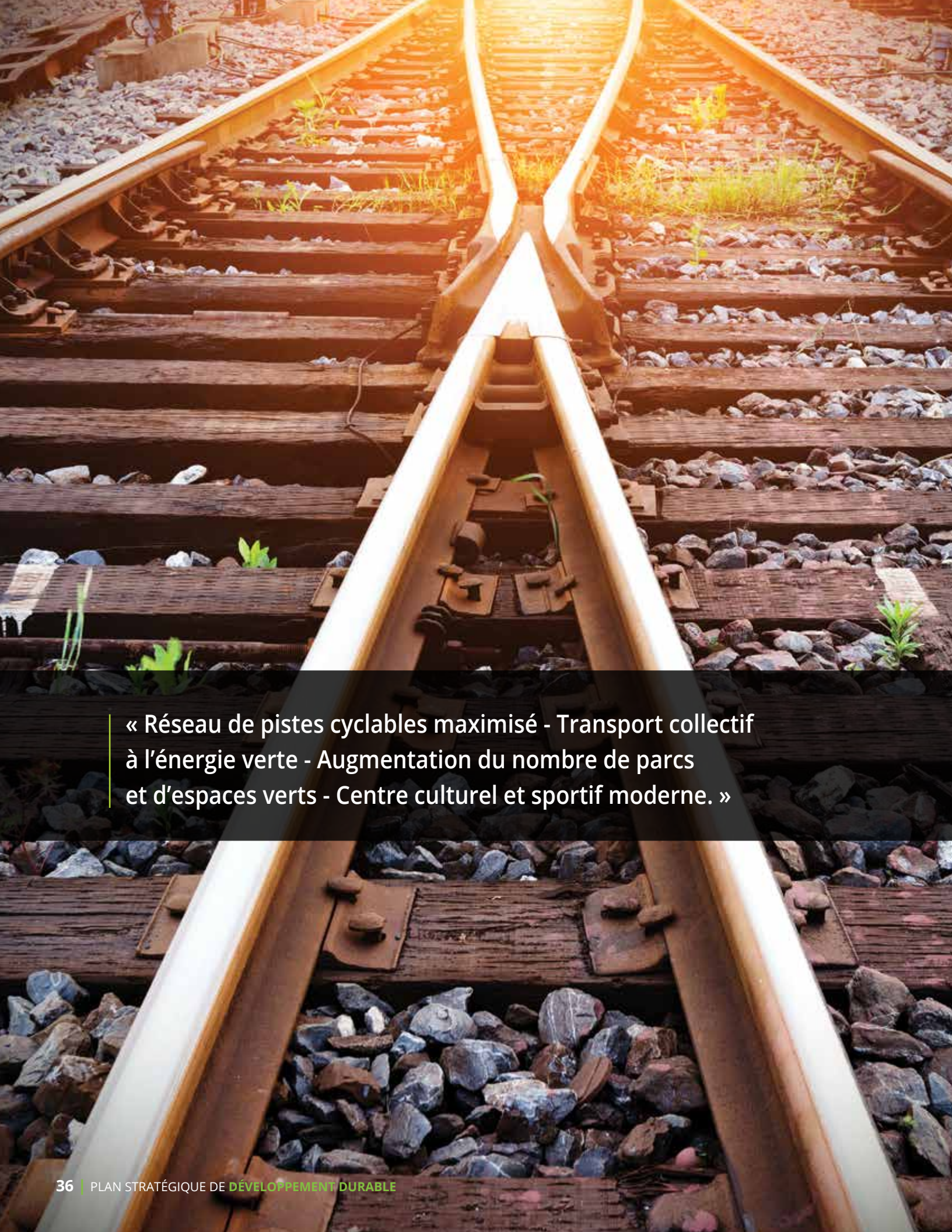
Cette orientation se traduit par 6 objectifs à long terme, tous visant à améliorer l'emploi à Mascouche et dans les environs, dans une optique de développement durable.

Il s'agit d'abord de mieux comprendre et diriger l'économie. Il faut aussi rebâtir le secteur agricole, encore présent mais affaibli. Mascouche veut aussi augmenter le nombre et la qualité des emplois à proximité, pour qu'une plus forte proportion des citoyens adultes de la Ville puisse gagner leur vie à courte distance de leur résidence.

Enfin, deux objectifs s'adressent au commerce, pour le rendre plus écologique. La Ville veut notamment encourager activement les particuliers et les entreprises de Mascouche à augmenter leurs achats de produits et services locaux.

Pour chacun de ces objectifs, des actions sont identifiées qui amorceront leur réalisation au cours des 3 à 5 prochaines années.

(voir annexe 3)



Orientation C : Des transports fluides favorisant la réduction des gaz à effet de serre

La Vision de Mascouche prévoit des transports efficaces et agréables par tous les modes : véhicules particuliers et commerciaux, transports collectifs, vélo, marche.

Comme la population adulte continuera de s'accroître au cours des 20 prochaines années, on verra fort probablement davantage de véhicules, mais la Ville veut tout de même réduire de façon significative les gaz à effet de serre.

Par conséquent, il y aura en 2035:

- Un réseau de transport en commun rapide et agréable reliant les différents pôles de la Ville
- Des réseaux cyclables et pédestres reliant les différents pôles et combinés à des aménagements verts

À court terme, la Ville veut corriger et prévenir les goulots de circulation automobile, particulièrement aux heures de pointe. À plus long terme, l'augmentation de la proportion des Mascouchois travaillant à proximité devrait contribuer à alléger la congestion.

(voir annexe 4)

« Réseau de pistes cyclables maximisé - Transport collectif à l'énergie verte - Augmentation du nombre de parcs et d'espaces verts - Centre culturel et sportif moderne. »



« Une ville où le développement urbain s'est fait de façon durable, où nos espaces verts nombreux attirent une population qui veut être en ville, mais bénéficier de ce contact avec la nature, où les transports alternatifs sont développés à leur plein potentiel, pistes cyclables et autobus. »

Orientation D : Des activités culturelles, récréatives et communautaires variées répondant aux besoins de la population

Mascouche possède un ensemble d'activités communautaires, culturelles et récréatives enviables, organisées dans la plupart des cas par des organismes locaux en collaboration avec la Ville. Cette situation est déjà un grand atout pour la qualité de vie.

Au cours des 20 prochaines années, la Ville veut capitaliser sur cet atout:

- pour offrir aux familles et aux aînés un cadre de vie autonome permettant à tous de pratiquer leurs activités récréatives, culturelles et sportives sur place
- pour bâtir une offre de services de nature à attirer davantage les résidents des villes environnantes, du Grand Montréal, et même de l'extérieur

Dans le domaine sportif, la Ville se dotera au cours des 5 prochaines années d'une piscine intérieure et plus tard, complétera ses installations par un centre sportif intérieur.

Ces objectifs et ces actions correspondent aux désirs exprimés par une forte proportion des personnes consultées par sondage dans le cadre du diagnostic. Ils contribueront à cette Vision d'une Ville agréable et conviviale pour tous en 2015.

(voir annexe 5)



Orientation E : Une administration municipale ouverte, efficace, à l'écoute des citoyens et agissant en partenariat

Cette orientation est fondamentale et touchera tous les services municipaux.

L'application des principes de développement durable à Mascouche se fera de façon intégrée avec des pratiques de gestion exemplaires. Il y aura des démarches avec les employés pour faire évoluer les pratiques municipales en y intégrant les aspects de gestion durable, notamment les 3R : réduire, réutiliser, recycler.

La Vision prévoit une ville ouverte, participative. Cela passera par la mise en place d'une plate-forme d'échanges de l'administration avec les citoyens ainsi que par une philosophie et une approche de collaboration systématique au sein de la MRC Les Moulins et avec les autres villes voisines.

Les services municipaux devront être faciles d'accès, rapides, et à coût raisonnable, malgré l'augmentation prévue de la population. De façon générale, Mascouche compte mettre l'accent sur les services en ligne, afin que les citoyens n'aient plus à se déplacer et à faire la file pour des transactions simples avec la Ville.

Au point de vue de la gestion des matières résiduelles, la mise en place d'un Éco-Centre viendra combler prochainement une lacune de Mascouche.

La satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux sera d'ailleurs mesurée, de façon transparente.

Enfin, les mécanismes budgétaires serviront à prioriser les initiatives de ce Plan et la Ville compte bien faire connaître ses avancées économiques, sociales et environnementales.

(voir annexe 6)



« Une petite ville axée sur le local, l'agroalimentaire, le tourisme, restaurants de quartier et de bonne qualité. Un centre-ville dynamique et piétonnier. » (SD)

Orientation F : De quartiers formant des milieux de vie agréables et favorisant les échanges

Les Mascouchois souhaitent pouvoir se rencontrer et échanger près de chez eux. De plus, pour favoriser le développement durable, il est souhaitable que chaque quartier soit le plus possible doté des services de proximité et de lieux d'échange.

Le dernier volet du Plan de développement durable consiste donc à renforcer ce sentiment de bien-être dans les quartiers en les organisant de façon à ce qu'ils soient conviviaux.

Cela se fera par des espaces communs conçus pour les rencontres, mais aussi par des activités communautaires décentralisées.

L'application de ces mesures sera évidemment différente dans les nouveaux quartiers, où la Ville pourra influencer l'aménagement dès le départ, et dans les quartiers existants qu'il faudra adapter.

Six actions spécifiques sont prévues au cours des 5 prochaines années.

L'une d'elles propose d'ailleurs de veiller à ce que les quartiers de Mascouche soient organisés de façon à favoriser la présence d'une variété de résidents, notamment les familles, les premiers acheteurs résidentiels, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

(voir annexe 7)

Le Plan stratégique de développement durable de Mascouche sera le principal outil de planification de la Ville. Il sera élargi et bonifié graduellement pour toucher l'ensemble des activités de la Ville.



CONCLUSION MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Le Plan de développement durable de Mascouche établit 28 objectifs pour 2035 et 62 actions pour les prochains 5 ans. Ces actions se partagent comme suit entre les 3 types identifiés :

- **16** ont un élément de planification
- **37** ont une composante d'organisation (incluant les aspects juridiques)
- **41**, soit la grande majorité, sont des actions qui se traduiront par des réalisations concrètes.

À la lecture attentive de ce Plan, on doit conclure que la Ville de Mascouche se donne des objectifs extrêmement ambitieux, qui la placeront à l'avant-plan des municipalités pour ce qui est des pratiques de gestion et du bien-être collectif. Il est donc à prévoir que la Ville attirera de plus en plus de visiteurs de l'extérieur, une belle qualité de nouveaux résidents et des entreprises innovatrices et soucieuses de l'environnement.

C'est le pari audacieux de l'administration municipale, qu'elle souhaite partager avec les citoyens et porter à terme.

Tel que mentionné plus haut, le Plan stratégique sera appliqué à travers les mécanismes administratifs réguliers de la municipalité, notamment la planification annuelle et le processus budgétaire.

Dans le cadre de ces mécanismes, les porteurs des actions du Plan, soit divers services de la Ville, proposeront des actions à réaliser pour l'année suivante et demanderont les budgets requis, le cas échéant.

Au début de chaque année, la division Environnement rassemblera les informations sur les actions qui auront été accomplies au cours de l'année précédente et préparera un rapport sur l'état d'avancement du Plan stratégique.

D'autres mécanismes sont prévus:

- Communication au public des actions accomplies
- Sondages ou autres mesures de satisfaction face aux actions de la Ville

À l'aide de ces éléments, le Conseil municipal et la direction générale prendront les mesures requises pour assurer l'avancement de la Ville vers sa Vision,

vers la Vision de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** souhaitée par l'ensemble de la population dans le sondage réalisé au début de la démarche du Plan stratégique



LES ANNEXES

ANNEXE 1

Le comité de pilotage du plan stratégique de développement durable

- Guillaume Tremblay, maire
- Gabriel Michaud, conseiller et président du Comité consultatif
- Louise Forest, conseillère et présidente du Comité consultatif jusqu'en 2015
- Claudie Rioux, citoyenne
- Pascal Dubé, chef de division Environnement, Aménagement du territoire
- Yohann Champagne, directeur, Aménagement du territoire
- Chantal Filion, directrice, Culture et vie communautaire
- Francis Villeneuve, directeur, Communications
- Nicole Laniel, chef de division Contrats et approvisionnement, Finances
- Manon Deraiche, coordonnatrice au développement organisationnel, Ressources humaines
- Danny Franche, attaché aux dossiers supra-locaux, Cabinet du maire
- Frédéric Moreau, animateur du comité, Nature-Action
- Jules Gagné, consultant, Éco-Trans



ANNEXE 2 Orientation A

A1	Avoir réalisé une trame municipale intégrant les principaux pôles de la ville, reliés par des corridors verts et des voies de transport durable	A1.1	Développer la première phase du parc d'affaires sur l'autoroute 640
		A1.2	Encadrer le redéveloppement du pôle multifonctionnel en cohérence avec les objectifs du Plan particulier d'urbanisme (PPU) de ce secteur, notamment le Développement orienté Transport (DOT)
		A1.3	Prioriser et réaliser les investissements dans les infrastructures municipales pour la desserte des secteurs de développement prévus à des fins résidentielles et multifonctionnelles
		A1.4	Relier les nouveaux développements par des corridors écologiques constituant aussi des parcs linéaires multifonctionnels
A2	Avoir des nouveaux quartiers où les aménagements et constructions sont basés sur des principes de développement durable	A2.1	Bonifier les critères d'écoconception et d'efficacité énergétique des bâtiments dans les règlements d'urbanisme
		A2.2	Renforcer les critères d'évaluation favorisant l'innovation et la qualité architecturale dans le cadre des outils urbanistiques
		A2.3	Mettre en place un comité de coordination des projets afin d'assurer l'apport et le suivi par les différents services municipaux
A3	Avoir revitalisé le noyau villageois	A3.1	Établir et mettre en œuvre les premières étapes d'un Plan d'action pour la revitalisation du noyau villageois
A4	Avoir assuré la conservation des milieux naturels sur une superficie minimale de 34 % du territoire et 17 % du périmètre d'urbanisation en cohérence avec le PDMN	A4.1	Encadrer la réalisation des développements urbains en cohérence avec les objectifs du PDMN
		A4.2	Mettre en place une gestion adaptée et performante des espaces verts municipaux et privés en lien avec le parc du Grand Coteau, le Domaine Seigneurial, le secteur de la Gare et les écosystèmes prioritaires à l'extérieur du périmètre urbain
		A4.3	Procéder aux acquisitions stratégiques pour la consolidation du Parc du Grand Coteau, du Domaine Seigneurial et du secteur de la Gare
A5	Avoir des cours d'eau limpides, attrayants, accessibles, où l'on pratique des activités récréatives et récréotouristiques structurantes	A5.1	Assainir la rivière Mascouche et ses tributaires par la réalisation de travaux de nettoyage et l'application du Plan de gestion des installations septiques isolées
		A5.2	Évaluer les opportunités d'activités reliées aux cours d'eau et planifier les accès et les circuits
		A5.3	Réaliser et mettre en œuvre une politique d'Aquarresponsabilité municipale permettant de cibler les interventions municipales prioritaires à l'égard de la gestion de l'eau
A6	Avoir fait du Domaine seigneurial un pôle récréatif et touristique régional	A6.1	Débuter la réhabilitation et la mise en valeur du Domaine seigneurial

ANNEXE 3 Orientation B

B1	Avoir une planification des enjeux et des opportunités économiques	B1.1	Mettre en place une division de développement économique au sein de la Direction générale
		B1.2	Définir et mettre en œuvre une Planification stratégique de développement économique en lien avec les objectifs du PSDD
		B1.3	Participer activement à une table de concertation économique avec les partenaires municipaux et du monde des affaires. Être présent sur les tables régionales et à la Chambre de commerce des Moulins
B2	Avoir revitalisé la production agricole dans la MRC les Moulins	B2.1	Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan de développement des zones agricoles (PDZA) en collaboration avec la MRC pour soutenir et augmenter le dynamisme de la production agricole
B3	Avoir augmenté de façon significative la proportion des résidents de Mascouche travaillant dans la MRC	B3.1	Disposer de statistiques d'emplois pour la Ville de Mascouche, permettant de suivre l'évolution des emplois par type et selon le lieu de résidence des employés
		B3.2	Définir et mettre en œuvre une Stratégie d'augmentation des emplois, en complémentarité avec le Centre local de développement économique les Moulins (CLDEM), la MRC les Moulins et les villes voisines
		B3.3	Continuer d'augmenter le nombre d'emplois localisés à Mascouche plus rapidement que la population
B4	Avoir augmenté à 20% ou plus la proportion d'emplois à valeur ajoutée à Mascouche	B4.1	Mettre en place les conditions administratives et les incitatifs financiers requis pour attirer les entreprises et les emplois souhaités, en collaboration avec le CLDEM, la MRC les Moulins et les villes avoisinantes
B5	Avoir converti les pôles commerciaux en lieux d'avant-garde en aménagement durable	B5.1	Encadrer le redéveloppement du pôle multifonctionnel en cohérence avec les objectifs du Plan particulier d'urbanisme (PPU) de ce secteur
B6	Avoir développé l'achat local	B6.1	Définir et mettre en œuvre une Politique d'achat local
		B6.2	Sensibiliser la population, les commerces et les institutions à l'achat local
		B6.3	Adopter et appliquer des règles de gouvernance pour les achats et contrats municipaux

ANNEXE 4 Orientation C

C1	Avoir mis en place un réseau de transport en commun efficace et adapté	C1.1	Collaborer avec la MRC pour adapter les horaires des trains et les services d'autobus aux besoins de la population
		C1.2	Définir et mettre en œuvre un Plan de mobilité axé notamment sur une bonification des transports en commun (incluant le transport adapté) et du transport actif, en collaboration avec la MRC les Moulins
C2	Avoir développé le réseau de pistes cyclables et pédestres pour qu'il soit sécuritaire et convivial	C2.1	Réaliser et mettre en œuvre un Plan d'investissement et de développement des réseaux cyclables et pédestres
C3	Avoir un réseau routier en excellent état et une circulation fluide	C3.1	Planifier et réaliser des travaux d'infrastructures pour diminuer les goulots de circulation et améliorer la qualité des routes
C4	Avoir réduit de 20 % les émissions de gaz à effet de serre reliées au transport d'après l'inventaire 2010	C4.1	Mettre en œuvre les actions de réduction prévues au Plan de réduction des gaz à effet de serre

ANNEXE 5 Orientation D

D1	Avoir développé les activités communautaires, récréatives et touristiques pour qu'elles soient variées et attirent de nombreux visiteurs (de la région et hors région)	D1.1	Préparer et mettre en œuvre un Plan directeur des parcs
		D1.2	Mettre en œuvre les actions prioritaires de la Politique culturelle
		D1.3	Développer les activités ciblées vers les jeunes et les familles
		D1.4	Augmenter l'attractivité des activités et attirer davantage de visiteurs de la région
		D1.5	Développer et mettre en œuvre une Politique d'événements écoresponsables pour les activités municipales et celles des partenaires
D2	Bénéficier d'un centre sportif et d'une piscine intérieure d'avant-garde	D2.1	Planifier, construire et ouvrir la piscine
		D2.2	Démarrer le projet de centre sportif
D3	Avoir développé un réseau de services pour les aînés	D3.1	Planifier et démarrer la construction d'une Maison des aînés
		D3.2	Développer et mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan d'action pour les aînés (Municipalité amie des aînés)
D4	Avoir mis en place des conditions de vie attrayantes pour les familles et les personnes handicapées	D4.1	Mettre en œuvre les actions prioritaires de la Politique familiale et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

ANNEXE 6

Orientation E

E1	Avoir en place des politiques municipales de gestion durable et efficiente	E1.1	Sensibiliser et former les employés au développement durable
		E1.2	Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des différentes unités de la Ville
		E1.3	Harmoniser les conditions de travail des différents groupes d'employés, dans une optique d'équité
E2	Avoir des services municipaux faciles d'accès, rapides, appréciés et à coût compétitif	E2.1	Mettre en place des mécanismes efficaces de participation citoyenne (plateforme d'échanges)
		E2.2	Rendre davantage de services accessibles en ligne (contraventions, bibliothèque, etc.)
		E2.3	Mettre en place un Éco-Centre
		E2.4	Optimiser les collectes municipales de matières résiduelles existantes et mettre en œuvre la collecte des matières organiques
		E2.5	Planifier la relocalisation du garage municipal et la réaliser dans une optique de gestion durable
E3	Être un modèle de municipalité sécuritaire	E3.1	Renforcer les Plans de mesures d'urgence pour les infrastructures existantes, commencer à préparer des Plans d'urgence événementiels
E4	Collaborer efficacement avec les villes voisines, à l'aide de mécanismes bien rodés	E4.1	Évaluer les dédoublements et les économies d'échelle possibles et agir en ce sens avec les partenaires (MRC Les Moulins, Ville de Terrebonne, autres villes voisines)
E5	Avoir des mécanismes efficaces d'attribution des priorités et de suivi de la stratégie de développement durable	E5.1	Mettre en place des mécanismes pour l'attribution des priorités dans le cadre des budgets annuels, en fonction des Politiques, plans et stratégies adoptés par le conseil
		E5.2	Mettre en place et utiliser des indicateurs de suivi des initiatives du Plan (PSDD)
E6	Être reconnue comme municipalité gérée de façon écoresponsable et durable	E6.1	Faire connaître et rayonner les actions de la Ville en développement durable, et notamment en application du Plan (PSDD)
		E6.2	Inscrire la Ville à des concours, certificats et reconnaissances dans ce domaine

ANNEXE 7

Orientation F

F1	Disposer d'espaces communs favorisant les échanges de voisinage dans chaque quartier	F1.1	Renforcer les critères d'évaluation des outils urbanistiques afin d'organiser l'aménagement des nouveaux quartiers de façon à favoriser les relations de voisinage (parcs, espaces publics, etc.)
		F1.2	Évaluer la situation des quartiers existants et améliorer l'aménagement, le cas échéant, pour faciliter les relations de voisinage
		F1.3	Aménager et embellir les espaces publics avec une approche environnementale, en favorisant la marche, les loisirs et les échanges de proximité
		F1.4	Arrimer l'aménagement des espaces publics avec les principes de mobilité active
		F1.5	Renforcer les critères d'évaluation, dans le cadre des outils urbanistiques, pour favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle dans les quartiers de Mascouche
F2	Avoir des activités récréatives et communautaires décentralisées favorisant les échanges	F2.1	Promouvoir des activités récréatives et culturelles décentralisées dans les quartiers





VILLE DE
Mascouche

naturellement !



3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7K 1P1
Téléphone : **450.474.4133** • Télécopieur : **450.474.6401**
ville.mascouche.qc.ca

